

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Actépargne2 est un produit de La France Mutualiste, mutuelle du Livre II du Code de la mutualité (www.la-france-mutualiste.fr), soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter le 01 40 53 78 62.
Date de production de ce document : 03/04/2018.

En quoi consiste ce produit ?

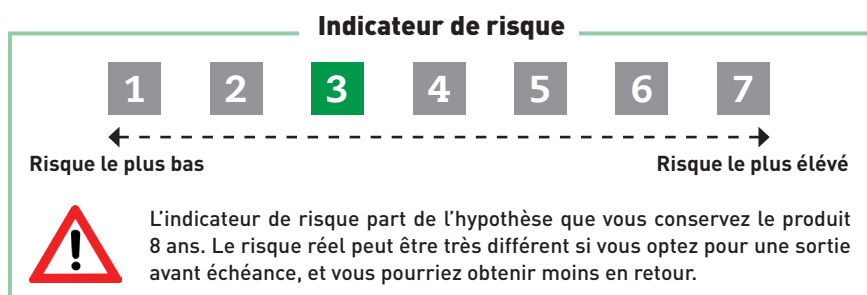
Le profil Dynamique d'Actépargne2 offre la possibilité de souscrire, dans le cadre de l'assurance-vie, à une gestion dite profilée composée du fonds en euros à hauteur de 25% de l'actif investi et de trois supports en unités de compte. Ces trois supports en unités de comptes sont les suivants :

- Le fonds La Française Euro Inflation – Part R (FR0010367086, obligations indexées sur l'inflation) à hauteur de 5%,
- Le fonds Martin Maurel Pierre Capitalisation – Part C (FR0011885789, actions immobilier) à hauteur de 15%,
- Le fonds Ecofi Enjeux futurs – Part C (FR0010592022, actions internationales) à hauteur de 55%.

Les fonds en unités de compte suivent les variations à la hausse comme à la baisse des cours des actifs qui leur sont associés.

Le capital investi sur le fonds en euros est valorisé selon un taux d'intérêt minimum garanti applicable aux versements nets initiaux et/ou complémentaires pour la période comprise entre la date de versement et le 31 décembre de l'année de versement puis un taux de rendement applicable à l'épargne constituée au 31 décembre de l'année en cours, conformément à la participation aux excédents.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou en partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Investissement 10 000€ Scénarios		1 an	4 ans	8 ans (Période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 188,92 € -18,11%	6 762,94 € -9,32%	5 849,41 € -6,48%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 667,95 € -3,32%	10 943,99 € 2,28%	13 787,90 € 4,10%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 835,63 € 8,36%	13 885,26 € 8,55%	19 690,14 € 8,84%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	12 236,01 € 22,36%	18 112,32 € 16,01%	29 229,08 € 14,35%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000€.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conservez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués sont bruts des frais contractuels et des frais dus à votre conseiller ou distributeur. Conformément à la réglementation, les scénarios de tensions, défavorable et intermédiaire ont été calculés avec l'hypothèse d'absence de distribution au titre de la participation aux excédents.

Que se passe-t-il si La France Mutualiste n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La France Mutualiste a adhéré au Système Fédéral de Garantie (SFG) de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF). En cas de défaillance de La France Mutualiste et du SFG, le fonds national de garantie contre la défaillance des Mutuelles pratiquant des opérations d'assurances institué par l'article L.431-1 du Code de la mutualité intervient jusqu'à concurrence d'un montant de provisions techniques de 70 000 € pour les prestations déterminées par le ou les bulletins d'adhésion à un règlement ou contrats à devoir ou à échoir.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Investissement 10 000€ Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	1,49%	1,49%	1,49%

Composition des coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se peut que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,07%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,41%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,01%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0%	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est d'au moins huit ans.

Ce contrat donne la faculté à l'adhérent de racheter à tout moment la totalité ou une partie du capital constitué (valeur de rachat déduction faite des avances en cours) sans frais. Nous vous invitons néanmoins dans ce cas à contacter votre conseiller afin d'étudier avec lui les impacts fiscaux éventuels d'une telle opération.

Des rachats partiels peuvent être programmés selon les modalités prévues dans le règlement mutualiste.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation relative au contrat, à sa gestion et au traitement des demandes y afférentes est à adresser au Département Gestion des Adhérents - Tour Pacific, 11-13 cours Valmy, 92977 Paris La Défense Cedex - qui s'engage à accuser réception de celle-ci dans un délai de dix jours ouvrables et à y répondre dans un délai maximal de soixante jours. Si, passé ce délai, vous n'avez pas reçu de réponse ou si vous estimez que la réponse apportée à votre réclamation n'est pas satisfaisante vous pouvez présenter un recours auprès de la médiation de la Mutualité Française. Le dossier, constitué des éléments indispensables à l'examen de la réclamation, est adressé au Médiateur soit par courrier au 255, rue de Vaugirard 75719 Paris Cedex 15 soit par courriel à l'adresse électronique mediation@mutualite.fr.

Autres informations utiles

Un arbitrage automatique annuel est réalisé à la date d'anniversaire de la mise en place de la gestion profilée pour rééquilibrer l'épargne selon le profil.

Ce document complète les documents d'informations clés du contrat, du fonds en euros et des trois OPCVM supports. Ces documents sont disponibles sur notre site internet (www.la-france-mutualiste.fr) ou sur demande.